

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : le BUREAU INTERNATIONAL

PCT

REMISE D'UNE COPIE DU OU DES
DOCUMENTS DE PRIORITÉ

(règle 17.2.c) du PCT)

Destinataire :

Date d'expédition (jour/mois/année)	
Publication internationale n°	Référence du dossier du destinataire

Conformément à la requête du destinataire du _____ ,

1. le Bureau international transmet ci-joint copie de la ou des demandes suivantes, dont la priorité a été revendiquée dans la demande internationale :

Date de dépôt	Numéro de la demande	Pays, office régional ou office récepteur selon le PCT
_____	_____	_____

Toute facture correspondant à la remise de la ou des copies mentionnées ci-dessus sera envoyée au destinataire sous pli séparé.

2. le Bureau international informe le destinataire qu'il n'a pas reçu le ou les documents de priorité indiqués ci-dessous; par conséquent, la ou les copies demandées ne peuvent être remises :

Date de dépôt	Numéro de la demande	Pays, office régional ou office récepteur selon le PCT
_____	_____	_____

Bureau international de l'OMPI 34, chemin des Colombettes 1211 Genève 20, Suisse	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur +41 22 338 82 70	n° de téléphone +41 22 338 XX XX